

## Législature 2019-2024 - Déclaration de Politique Sociale

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 19/07/2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la loi organique du 08/07/1976 des CPAS, nos institutions sont invitées à établir leur propre feuille de route. Les intentions politiques énoncées dans cette déclaration de politique sociale seront poursuivies et développées dans le courant de la législature. Ultérieurement, elles seront opérationnalisées dans la démarche de mise en place du plan stratégique transversal.

Conscient des difficultés d'appréhender et quantifier l'extension des aides et actions sociales pour répondre à l'émergence de besoins, le Conseil développera sa politique autour de sa mission première qui est d'accorder l'aide sociale permettant à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine :

- En assurant la satisfaction des besoins fondamentaux,
- En tentant de permettre à nos bénéficiaires de s'insérer dans la vie en société,
- En améliorant notre communication et en garantissant la transparence de notre action.

Le second axe évoqué sera celui d'une administration conviviale et bien organisée. Il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour que le personnel puisse exercer cette tâche délicate d'aide à autrui dans de bonnes conditions. Le volet budgétaire est abordé en dernier lieu avec toutes les limites qu'il comporte par rapport à un environnement sur lequel nous avons très peu d'influence.

### 1 Mener une vie conforme à la dignité humaine

---

Face au nombre d'états de besoin de plus en plus diversifiés, le CPAS doit rester attentif à son objectif de base qui est de préserver la dignité humaine et lutter contre la pauvreté. Confronté à l'augmentation constante des situations de précarité, nous nous trouvons également face au défi de maintenir la qualité du travail social et de l'accompagnement fourni aux personnes. Guidés par ces préoccupations, nous allons poursuivre et développer notre action dans plusieurs domaines :

#### **1.1 La satisfaction des besoins fondamentaux**

##### Les aides alimentaires

Certains de nos concitoyens vivent avec un budget tellement serré qu'ils ont du mal à assumer des dépenses relevant du minimum vital lorsqu'un imprévu vient le grever. Afin de soulager ces situations temporairement difficiles, le CPAS délivre des attestations donnant accès à l'aide alimentaire et à l'épicerie sociale de la Croix-Rouge. Vu la multiplication des besoins, la participation financière annuelle que le CPAS consacre à l'achat des denrées proposées dans l'épicerie sociale est fréquemment dépassée. En collaboration avec la Croix-Rouge, nous allons suivre régulièrement l'évolution des besoins de façon à adapter la participation du CPAS. Si la Commune obtient des supermarchés ansois la fourniture des invendus alimentaires aux associations locales, le CPAS s'inscrira comme partenaire des projets qui seront développés pour assurer leur redistribution.

## Le droit au logement

L'accès à un logement décent est fondamental et le nombre préoccupant de cas de besoin constatés sur le terrain nous amène à y prêter une attention particulière.

Les actions envisagées se déclinent en plusieurs axes :

- Augmenter le nombre de logements d'urgence disponibles sur la commune en menant à bien les travaux de rénovation nécessaires sur des bâtiments pouvant être affectés à cet usage ;
- Mettre en place une collaboration entre les travailleurs sociaux et l'urbanisme pour signaler les logements insalubres repérés sur le territoire communal et lutter contre les « marchands de sommeil » ;
- Intensifier l'aide administrative voire financière fournie aux personnes sans-abri ou en situation de précarité en recherche d'un logement ;
- Prévenir les situations qui mènent à la perte du logement ou à la dégradation des conditions de vie au sein de ce dernier, notamment en mettant en place des guidances énergétiques pour assurer un suivi personnalisé des situations à risque ;
- Dynamiser la collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale pour mener des actions conjointes à l'égard de situations complexes.

## Les soins médico-pharmaceutiques

Les problèmes de santé font souvent partie des facteurs qui mènent à une dégradation de la qualité de vie. Il est important que le CPAS contribue à donner accès à chacun à des soins de santé adaptés à ses besoins. Deux axes se dégagent :

- Nous prévoyons d'intégrer activement les suivis médicaux dans les objectifs du Projet d'Intégration Sociale de nos bénéficiaires et les soutenir financièrement au besoin ;
- Face à l'importance croissante des phénomènes de souffrance psychosociale, il nous semble opportun d'envisager la collaboration avec des spécialistes de la santé mentale. Les problèmes psychologiques peuvent être difficilement appréhendés par des approches classiques, ils nécessitent souvent des connaissances approfondies sur les spécificités liées aux souffrances psychosociales.

### **1.2 Vivre en société**

S'il est un rôle du CPAS qui s'avère aussi délicat qu'essentiel, c'est celui de permettre à des personnes que leurs parcours de vie ont inscrites en marge de la société de la réintégrer. Il s'agit souvent d'un travail d'accompagnement sur le long terme, recouvrant plusieurs facteurs d'isolement et plusieurs besoins différents. Nous tenterons de continuer à améliorer notre manière de gérer chaque situation personnelle afin de répondre au mieux à ses spécificités propres.

## L'intégration sociale

L'intégration sociale est l'indispensable première étape de tout parcours d'intégration. Afin de la favoriser au mieux, nous prévoyons de :

- Poursuivre la sensibilisation des personnes étrangères à l'importance de l'apprentissage du français pour le développement de leur capacité à communiquer. Nous continuerons le financement des cours de français langue étrangère, en partenariat avec des structures locales;
- Soutenir la lutte contre le surendettement et la prévention des rechutes par la création de groupes d'appui, l'appel à un intervenant psychologue pour présenter des modules de gestion de la consommation, le développement du système des guidances souples et un meilleur suivi des dossiers connus en exploitant la nouvelle possibilité pour le CPAS de se désigner comme médiateur de Règlement Collectif de Dettes ;
- Favoriser l'accès à la culture et au sport en faisant la promotion des tickets art. 27 et des tickets Coup d'envoi, et en maximisant au mieux notre utilisation du subside participation et activation sociale ;
- Renforcer le soutien à la parentalité ;
- Mener des actions spécifiques à la jeunesse en développant le travail de rue, en accompagnant les 18 - 22 ans dans leur transition vers la vie adulte, et en créant deux nouvelles commissions de la coordination sociale, une axée « jeunesse » et une axée « emploi ».

## L'intégration professionnelle

Notre volonté de continuer à développer les actions mises en place pour favoriser la réinsertion professionnelle s'axera autour des objectifs suivants :

- Prioriser l'accompagnement intensif et personnalisé, notamment via l'établissement d'un bilan professionnel détaillé à même de cibler les besoins spécifiques afin d'y répondre au mieux ;
- Dans le cadre du jobcoaching, nous mettrons l'accent sur les nouvelles technologies en formant les participants à l'outil informatique et à l'utilisation d'internet. L'apprentissage de la conduite fera également partie des moyens qui seront mis en œuvre pour faciliter l'accès à l'emploi ;
- Prendre en charge les frais de crèche ou de garderie lorsque ceux-ci sont un frein à l'emploi des parents ;
- Développer des partenariats avec les entreprises locales pour des mises en situation professionnelle et des contrats art. 61 ;
- Fournir une expérience professionnelle dans plusieurs domaines grâce aux contrats art. 60 en collaboration avec la commune et les ASBL ;
- Promouvoir les aides à l'emploi via l'information et l'accompagnement dans leur mise en place ;
- Continuer à développer le site « La tête de l'emploi » en partenariat avec les acteurs de la région liégeoise de manière à fournir une information complète sur les offres d'emploi et les formations qualifiantes disponibles et à donner des conseils pour une recherche efficace.

### **1.3 Communication et souci de transparence**

Il est aussi primordial que nos concitoyens soient informés de leurs droits et des actions menées par le CPAS. En accord avec les principes de bonne gouvernance, nous devons veiller à fournir une information claire tant sur le fonctionnement politique de notre centre que sur son organisation interne.

Avec cet objectif à l'esprit, nous allons :

- Étoffer les pages de notre site internet consacrées à la structure administrative du CPAS, afin d'y présenter en détail nos champs d'action, nos valeurs et le rôle de nos différents services et organes ;
- Fournir sur ce même site une information complète sur nos aides et les critères d'accès à ces dernières ;
- Favoriser les échanges avec nos bénéficiaires par l'envoi de mails et développer la possibilité d'obtenir des attestations et formulaires via l'ebox citoyen ;
- Veiller à systématiquement inclure dans les notifications des décisions prises par le Comité Spécial du Service Social du CPAS une explication compréhensible et les références complètes aux lois sur base desquelles la décision a été prise.

## **2. Une administration conviviale et bien organisée**

Un travail respectueux envers notre public n'aurait pas de sens si nous ne prêtions pas également attention aux besoins de notre personnel et à notre environnement de travail. Nous dégageons plusieurs volets d'amélioration possibles :

### **2.1 Le bien-être du personnel**

Conscients de l'importance de la charge de travail et des implications que cela représente pour le personnel, nous avons l'intention de privilégier le bien-être global en :

- Permettant à un plus grand nombre de membres du personnel d'accéder au télétravail, les retours des travailleurs ayant adhéré à cette pratique étant très positifs ;
- Favorisant l'accès aux formations, aux séances d'informations et aux colloques qui sont de véritables lieux de communication, d'échanges de bonnes pratiques et d'approches de problématiques fréquemment rencontrées par nos bénéficiaires (violences conjugales, familles monoparentales, ...)
- Développant une stratégie de gestion des ressources humaines en utilisant les outils proposés à cet effet par le CRF ;
- Désignant une « personne de confiance » sur base d'un appel aux candidatures en interne, dont le rôle sera d'offrir écoute, conseils et solutions de conciliation aux travailleurs qui en ressentent le besoin.

## **2.2 Une communication efficace**

La bonne collaboration entre les services du CPAS passe par une transmission efficace des informations. Nous aimerions améliorer cette communication par les dispositions suivantes :

- Globalisation des dossiers sociaux via le nouveau logiciel EOS et les ressources informatiques disponibles, afin de fournir des outils de collaboration aux travailleurs sociaux des différents services impliqués dans le suivi d'une même personne ;
- Extension du logiciel Plone aux séances du Conseil de l'Action Sociale en plus de celles du Bureau Permanent, et paramétrage du logiciel avec un système d'accès personnalisé à destination des conseillers et des différents services du CPAS.

## **2.3 Un environnement sain**

On ne saurait clôturer les objectifs de la politique sociale du CPAS sans y inclure des soucis environnementaux. Les administrations ont un rôle à jouer dans la gestion responsable des déchets et nous avons l'intention de prendre les mesures suivantes à ce niveau :

- Diminution de notre consommation de papier grâce à la suppression des copies doublons dans les dossiers des différents services, la priorisation de la sauvegarde informatique par rapport à l'impression papier, et une gestion optimisée de nos archives ;
- Le développement de comportements respectueux de l'environnement. Parmi les membres du personnel les plus sensibilisés à cette problématique, nous allons mettre en place un groupe de réflexion chargé de proposer des actions concrètes ;
- Recyclage de nos toners d'encre usagés par l'établissement d'un contrat avec une société proposant ce service.

## **3. Volet budgétaire**

---

Au vu des nombreux défis relevés par les CPAS ces dernières années, notamment les réformes du chômage et les transferts de compétences qui ont occasionné une augmentation des dépenses pour nos centres, il convient de mener une politique budgétaire précautionneuse. Les prévisions vont en effet dans le sens d'une augmentation exponentielle des besoins et d'une lutte sans cesse plus difficile pour garantir à tous le minimum de moyens d'existence.

Dans ce contexte, nous nous engageons à tenter d'exploiter au maximum les moyens financiers dont nous disposons, à rester attentifs aux opportunités qui se présentent à nous, et à ne pas hésiter à solliciter les subsides et les subventions qui pourraient nous aider à accomplir nos objectifs.